

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les obligations contractuelles des parties. Ces dernières sont donc applicables à toutes les prestations effectuées par l'entreprise Violaine Janeau, située 5 allée Gallo-romaine – 35310 MORDELLES (N° de SIRET 92540768600011) dont le courriel est violainejaneau@hotmail.fr . Ainsi, toute passation de commande par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales. Violaine Janeau se réserve le droit à tout moment de supprimer tout ou une partie des produits et services vendus et présentés sur le site, ou de les modifier.

ARTICLE 2 : LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Violaine Janeau propose :

- un service de correction simple, formule visant à corriger les coquilles, les erreurs d'orthographe, de grammaire, de ponctuation et de conjugaison. Ce service est destiné aux auteurs de manuscrit qui souhaitent un regard professionnel sur un texte abouti. Ce service est facturé au signe espace comprise, au tarif de 0,0015€ par signe espace comprise.

- un service de correction approfondie, formule visant à corriger les coquilles, les erreurs d'orthographe, de grammaire, de conjugaison et de ponctuation, ainsi que le signalement des erreurs de syntaxe et des principales répétitions gênantes à la lecture. Ce service est accompagné de commentaires et/ou propositions de corrections stylistiques et de notes informatives en cas d'incohérence. Il est destiné aux auteurs souhaitant un regard professionnel approfondi sur leur texte mais ne supplante pas la bêta-lecture. Ce service est facturé au signe espace comprise, au tarif de 0,0023€ par signe espace comprise.

Violaine Janeau propose aussi deux formules de bêta-lecture :

- un service de bêta-lecture simple, formule visant à apporter un retour rapide sur le roman. Il s'accompagne d'indications succinctes à chaque fin de chapitre et d'un retour global avec des pistes d'amélioration. Ce service est facturé au signe espace comprise, au tarif de 0,0012€ par signe espace comprise.

- un service de bêta-lecture approfondie, formule visant à apporter un retour détaillé de la lecture. Ce service est accompagné de commentaires réguliers tout au long du texte. Un bilan final accompagne la restitution du manuscrit. Ce service est facturé au signe espace comprise, au tarif de 0,0023€ par signe espace comprise.

Afin de proposer un tarif avantageux au client, Violaine Janeau propose un forfait spécial pour un service alliant la bêta-lecture approfondie et la correction approfondie du manuscrit. Ce service est facturé au signe espace comprise, au tarif de 0,003€ par signe espace comprise.

Ces cinq services sont détaillés dans l'onglet « Services de relecture » du site <https://violainejaneau.wixsite.com/violaine-janeau> .

Violaine Janeau propose également la commande de ses romans. Ceux-ci ne sont pas vendus en direct sur le site. Ils y sont décrits avec précision et accompagnés d'informations essentielles. Les photographies des produits sont non-contractuelles. Les romans de Violaine Janeau sont disponibles sur les sites partenaires via les liens communiqués. Les conditions d'envoi sont indiquées sur ces sites. Par ailleurs, Violaine Janeau propose l'envoi de ses romans en version dédicacée via des sites partenaires.

Violaine Janeau propose aussi des interventions dites « Masterclass ». Elles respectent les tarifs préconisés par le Centre National du Livre. Elles sont disponibles avec le PassCulture pour les établissements scolaires (via la plateforme Arena) mais peuvent être demandées dans d'autres cadres de rencontres par mail : violainejaneau@hotmail.fr .

ARTICLE 3 : DEVIS ET ACCEPTATION DES PRESTATIONS

Les devis des services sont établis par Violaine Janeau avec l'accord du client selon la prestation choisie et la communication du nombre de signes espaces comprises. Ils sont gratuits, indiquent le nombre de signes soumis, le type de prestation choisie, sont valables soixante jours à compter de la date à laquelle ils sont établis et n'impliquent pas d'engagement de la part du client. Le contrat devient définitif après signature du devis et versement par le client d'un acompte de 30% ou de la totalité de la somme selon le tarif établi. Le solde devra être réglé à la livraison.

Les échanges entre Violaine Janeau et le client se font principalement par courriel, à l'adresse suivante : violainejaneau@hotmail.fr .

Les devis pour l'envoi de roman dédicacé sont établis par Violaine Janeau à la demande du client. L'envoi du roman ne sera effectif qu'à réception de la totalité de la somme selon le tarif établi de la commande.

ARTICLE 4 : TARIFS

Les tarifs mentionnés sur le site <https://violainejaneau.wixsite.com/violaine-janeau> sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC), la TVA n'étant pas applicable selon l'article 293 B du Code général des impôts. Il est à noter que ces tarifs sont indicatifs, seuls ceux figurant sur le devis réalisé par l'entreprise et accepté par le client font foi. Ils ne pourront être modifiés après signature.

Les services en ligne ne comportent aucun frais de port.

Les prix des romans sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC), sauf indication contraire. Les frais de livraison sont à la charge de l'acheteur et sont clairement indiqués lors de la commande. Ils dépendent donc du choix fait par le client.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les prestations de correction et bêta-lecture inférieures à 100 euros et sauf accord préalable, l'intégralité de la somme définie dans le devis devra être versée à la commande. Pour les autres prestations de correction et bêta-lecture, un acompte de 30% sera demandé à la commande et le solde devra être réglé dans un délai de quinze jours après la livraison. Des facilités de paiement peuvent être proposées : elles seront actées à la signature du devis.

Pour les commandes de roman, l'intégralité de la somme définie devra être versée à la commande.

Pour les Masterclass, la modalité de règlement sera vue entre les parties avant la prestation et notifiée, le cas échéant, dans le devis.

Le paiement s'effectue par virement bancaire pour les services de correction, bêta-lecture et Masterclass, par Carte bancaire ou virement bancaire pour les livraisons de roman.

Tout retard, défaut total ou partiel de règlement donnera lieu à versement par le client d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Par ailleurs et conformément à l'article D. 441-5 du code du Commerce, tout retard de paiement, outre la pénalité de retard, entraîne le versement de la somme de 40€ au titre des frais de recouvrement. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé par le client.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX ET LIVRAISON

Le délai de réalisation des travaux de correction et bêta-lecture est variable selon la prestation choisie, la taille du document et les attentes du client. Il sera mentionné dans le devis. Violaine Janeau s'engage à respecter ce délai, sauf en cas de force majeure tels que prévus par l'article 1218 du code civil. Il est à noter que les travaux débuteront quinze jours après la conclusion du contrat, afin de respecter le droit de rétractation du client, ou dès signature du devis et versement par le client d'un acompte de 30% ou de la totalité de la somme selon le tarif établi en cas de renoncement au droit de rétractation expressément signifié par le client (cf art. 7).

En fin de correction ou bêta-lecture, le document corrigé est remis au client, accompagné de la facture correspondante.

En guise d'information, pour une correction approfondie d'un roman de 80000 mots, Violaine Janeau met environ 20 jours à effectuer la prestation.

La Masterclass est réalisée le jour convenu entre les parties selon les conditions prévues.

Les commandes de roman passées sont sujettes à acceptation de Violaine Janeau. L'entreprise se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes tels que l'indisponibilité du produit, une erreur de prix ou une violation des CGV. L'envoi est réalisé après la réception du prénom du dédicataire.

ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L222-7 du code de la Consommation, le client « dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai court à compter du jour où le contrat à distance est conclu. » Le client peut exercer ce droit par mail : violainejaneau@hotmail.fr en précisant sans ambiguïté qu'il souhaite exercer son droit de rétractation. Les sommes déjà engagées par le client exerçant son droit de rétractation lui seront intégralement reversées.

Si le client souhaite que Violaine Janeau débute les travaux pour lesquels le contrat a été conclu avant la fin du délai de rétractation, il a la possibilité de le signifier en cochant la case prévue à cet effet sur le devis. Ainsi, dans ce cas précis, les travaux débuteront dès signature du devis et versement par le client d'un acompte de 30% ou de la totalité de la somme selon le tarif établi. La possibilité de renoncer au droit de rétractation est prévue par l'article L221-25 du code de la Consommation. Si le client annule sa commande alors que l'intervention de Violaine Janeau est déjà en cours, il devra s'acquitter de la somme due pour ce travail déjà réalisé, quelle que soit la raison de l'annulation.

Les romans dédicacés ne bénéficient pas du droit de rétractation car la dédicace est personnalisée pour l'acheteur. Ils ne pourront être remboursés.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE LA CORRECTRICE

La réalisation des prestations prévues s'inscrit dans le cadre d'une obligation de moyen. Violaine Janeau s'engage donc à utiliser et à mettre en œuvre tous les moyens possibles en vue de réaliser les prestations prévues, dans les délais impartis et avec sérieux. Toutefois, le travail de correction et de relecture est effectué manuellement. Il est malheureusement possible que certaines fautes, erreurs ou coquilles demeurent. Le client dispose d'un délai de sept jours après la réception du document corrigé pour le faire remarquer par courriel.

Si ce constat est effectué, le client pourra retourner le document afin que la correctrice le relise et corrige gratuitement les coquilles restantes. Aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être demandé. Violaine Janeau ne saurait être tenue responsable des fautes résultant de modifications du document après sa livraison au client.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission confiée, dans les délais convenus entre les deux parties. Violaine Janeau se réserve le droit de refuser d'intervenir sur un texte à caractère raciste, xénophobe, homophobe, transphobe, sexiste, incitant à la haine, pédopornographique, discriminatoire ou diffamatoire.

Le client s'engage à transmettre son fichier au format Word (.doc ou .docx) de préférence. Le format .odt sera toléré. Le prestataire rendra son travail au format Word (.doc ou .docx).

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles collectées le sont uniquement dans le cadre de la bonne réalisation de la prestation. Violaine Janeau s'engage à ce que ces données soient strictement confidentielles, elles ne seront ni cédées ni vendues à un tiers. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données personnelles. Ce droit peut être exercé par le client en contactant Violaine Janeau à l'adresse mail suivante : violainejaneau@hotmail.fr .

Par ailleurs, Violaine Janeau s'engage à appliquer la confidentialité aux textes qui lui sont confiés. Elle ne les utilisera que dans le cadre de la bonne réalisation de la prestation et ne les diffusera ni pendant son intervention ni après. Les documents seront conservés pendant un mois après la prestation. Passé ce délai, ils seront détruits.

ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le site internet <https://violainejaneau.wixsite.com/violaine-janeau> appartient à l'entreprise Violaine Janeau et est hébergé par l'opérateur « WIX ». L'intégralité du contenu de ce site (textes, photos, images, couleurs, logo etc.) appartient à l'entreprise Violaine Janeau. Il est protégé par le droit d'auteur tel que prévu par le code de la propriété intellectuelle. De ce fait, sa reproduction, qu'elle soit partielle ou totale, est strictement interdite.

ARTICLE 12 : DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Violaine Janeau entend privilégier l'amiable résolution des litiges et la bienveillance dans leur gestion, toute réclamation doit donc d'abord être adressée, par écrit à l'adresse suivante : violainejaneau@hotmail.fr . Violaine Janeau a une semaine pour effectuer un retour par écrit proposant une solution.

L'utilisateur non-professionnelle peut également saisir un médiateur de la consommation. La liste des médiateurs agréés est disponible sur le site suivant : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mEDIATEURS-references> .

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, les litiges seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.